



## RENOUVELLEMENT DE CONCESSIONS FUNERAIRES

### Cimetières de FAINS et de VEEL

Dans le cadre de la gestion des cimetières, il est réalisé une campagne de renouvellement des concessions (emplacements dont le contractant achète l'usage et non le terrain) arrivées à échéance.

Après recensement de celles-ci, la mairie a adressé aux concessionnaires fondateurs et/ ou à leurs ayants-droits un courrier leur demandant leur intention de renouveler ou non. A défaut de renouvellement, la concession est reprise par la commune.

### DUREE DES CONCESSIONS

	15 ans	30 ans	50 ans
Concession tombe	-	300 euros	500 euros
Columbarium	845 euros	1 270 euros	2 090 euros
Cavurne	-	270 euros	455 euros
Dispersion des cendres au jardin du souvenir avec droit d'apposition d'une plaque	500 euros		

### ACHAT DE CONCESSIONS

Le droit à inhumation aux cimetières de Fains-Véel est ouvert aux personnes domiciliées sur la commune, celles qui possèdent déjà une concession, ou qui y sont décédées. Il est possible de contracter une concession d'avance.

### TRAVAUX SUR CONCESSIONS

Toute intervention dans le cimetière sur une tombe nécessite d'obtenir au préalable une autorisation de la mairie. Un formulaire est disponible en mairie ainsi que sur le site de la commune.

Pour tous renseignements, veuillez contacter le secrétariat : 03 29 45 07 65 ou via le site mairie de Fains-Véel [https : //www.fains-veel.fr](https://www.fains-veel.fr)